

**BDA Partners
Audit
Consultants**

Cabinet BDA Partners

CONFEDERATION AFRICAINE DE TAEKWONDO

Rapport d'Audit sur les Etats Financiers du 1^{er} Décembre 2022 au 30 Novembre 2023 :

Cabinet BDA Partners 5 Square des SORKHO, Immeuble BDA, B.P. 10 147 Niamey
République du Niger Tél. 90 32 22 02 Email : bda_niger@hotmail.com &
BDAPartnersNiger@gmail.com

I

**BDA Partners
Audit
Consultants**

SOMMAIRE :

	<u>Pages</u>
■ Rapport d'Audit sur les Etats Financiers du 1 ^{er} Décembre 2022 au 30 Novembre 2023	3- 8
■ NOTES ANNEXES du 1 ^{er} Décembre 2022 au 30 Novembre 2023	9

**BDA Partners
Audit
Consultants**

Niamey, 09 Février 2024

A l'attention de Monsieur Idé
ISSAKA
Président,
Confédération Africaine de
Taekwondo

**Objet : Rapport d'Audit sur les Etats Financiers pour la période du 1^{er} Décembre
2022 au 30 Novembre 2023 :**

**Monsieur le Président,
Et Chers Membres de l'Assemblée
Générale de la Confédération
Africaine de Taekwondo**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Lettre de Mission en date du 22 Février 2022, nous vous présentons notre rapport relatif aux Etats Financiers pour la période du 1^{er} Décembre 2022 au 30 Novembre 2023, sur :

- L'audit des états financiers annuels de la Confédération Africaine de Taekwondo, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- Les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

1 - AUDIT DES ETATS FINANCIERS POUR LA PERIODE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2022 AU 30 NOVEMBRE 2023 :**1 - 1 OPINION DE L'AUDITEUR :**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Confédération Africaine de Taekwondo pour la période du 1^{er} Décembre 2022 au 30 Novembre 2023 totalisant des Ressources de Francs CFA 128 369 532 pour l'équivalent de US Dollars 164 093 qui se décomposent en :

- En des Subventions Reçues directement de la World Taekwondo Association pour Francs CFA 128 369 532 pour l'équivalent de US Dollars 164 903 ;
- Une contribution versée à la Fédération Guinéenne de Taekwondo pour Francs CFA 3 100 000 pour l'équivalent de US Dollars 6 157 ;
- Des virements reçus à Dakar en provenance de différentes fédérations nationales de Taekwondo pour un montant total de Francs CFA 21 528 252 pour l'équivalent de US Dollars 35 880 ;
- Des fonds logés dans les comptes bancaires de la Fédération Egyptienne de Taekwondo au Caire pour Francs CFA 5 285 586 pour l'équivalent de US Dollars 8809,31 d'une part.
- De l'autre, les Dépenses engagées pour le compte de l'ensemble de la Confédération Africaine de Taekwondo s'élèvent pour la même période à la somme de Francs CFA pour l'équivalent de US Dollars 231 072 ;
- Le Solde Disponible résultant de ces opérations sur l'ensemble des comptes de trésorerie est de Francs CFA 29 538 263 pour l'équivalent de US Dollars 49 230.
- Les notes annexes sont partie intégrante des états financiers, tels que joints au présent rapport d'audit.

À notre avis, les états financiers annuels ci-joint sont, conformément aux règles et méthodes comptables édictées selon les normes internationales d'audit (ISA) telles que prévues par le Règlement n° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des Professionnels de la Comptabilité et de l'Audit, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de la période écoulée.

1 - 2 FONDEMENT DE L'OPINION DE L'AUDITEUR :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles que prévues par le Règlement n° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des Professionnels de la Comptabilité et de l'Audit.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'Audit des états financiers annuels » incluses dans les dispositions précitées.

Nous sommes indépendants de la Confédération Africaine de Taekwondo conformément au Code d'Ethique des Professionnels de la Comptabilité et de l'Audit édicté par le Règlement n° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des Professionnels de la Comptabilité et de l'Audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le Commissariat aux Comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1 - 3 RESPONSABILITES DU CONSEIL EXECUTIF RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels ont été établis par le Management de la Confédération Africaine de Taekwondo et arrêtés par le Conseil Exécutif de ladite organisation.

Le Conseil Exécutif est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux dispositions pertinentes de la Loi en vigueur et particulièrement celles régissant l'OHADA, ainsi que du Contrôle Interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil Exécutif d'évaluer la capacité de la Confédération Africaine de Taekwondo dans son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil Exécutif a l'intention de mettre la Confédération Africaine de Taekwondo en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil Exécutif de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la Confédération Africaine de Taekwondo.

1 – 4 RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS :

Nos objectifs, en tant qu'Auditeur, sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

2 - VERIFICATIONS DES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES :

2 - 1 La Convention Continental Union Development Fund for 2023 :

La Convention de Subvention d'un montant de US \$ 164 000 signée le 23 Mars 2023 entre l'Union Mondiale de Taekwondo et la Confédération Africaine de Taekwondo se présente ainsi qu'il suit :

Libellé des Rubriques :	Francs CFA	US Dollars ¹
■ Management de l'AFTU	31 200 000	52 000,00
■ Compétitions et Manifestations	12 000 000	20 000,00
■ Soutiens aux Athlètes et Réfugiés	7 200 000	12 000,00
■ Soutiens aux Evènements AFTU	12 000 000	20 000,00
Totaux des Coûts Directs :	<u>62 400 000</u>	<u>104 000,00</u>
■ Formation des Arbitres et Juges	12 000 000	20 000,00
■ Projet de Développement des Jeunes	12 000 000	20 000,00
■ Projet 3 : Para-Taekwondo	12 000 000	20 000,00
Totaux des Projets :	<u>36 000 000</u>	<u>60 000,00</u>
<u>Montant de la Convention :</u>	<u>98 400 000</u>	<u>164 000,00</u>

¹ Sur la base de 1 US Dollar valant 600 Francs CFA.

Cabinet BDA Partners 5 Square des SORKHO, Immeuble BDA, B.P. 10 147 Niamey
République du Niger Tél. 90 32 22 02 Email : bda_niger@hotmail.com &
BDAPartnersNiger@gmail.com

La Convention stipule en ses dispositions pertinentes :

■ **Article 7 : Code d'Utilisation des Fonds et Procédures de Décaissement Obligatoires :**

Article 7 Alinéa 1 : Les coûts éligibles au financement de la Convention de Financement sont les coûts opérationnels engagés pour l'Administration, le Management de la Confédération Africaine de Taekwondo et les projets sportifs précisément décrits.

Article 7 Alinéa 2 : Les coûts opérationnels éligibles s'entendent des frais de location, de salaires d'employés salariés, des frais de déplacement et de voyages **qui ne peuvent, en aucun cas, dépasser 50 % de la Subvention soit US Dollars (\$) 52 000.**

Article 7 Alinéa 3 : Dans tous les cas, l'utilisation des fonds de la Convention de Financement est strictement soumise aux dispositions du Code d'Ethiques de la World Taekwondo et plus particulièrement les Articles 3 et 5 de la version du 11 Mai 2022 du Code d'Ethiques.

■ **Article 9 : Code d'Utilisation des Fonds et Procédures de Décaissement Obligatoires :**

Article 9 Alinéa 1 : La présente Convention est régie et interprétée selon la Loi applicable en République de Corée. Tout conflit naissant de l'application ou de l'interprétation de la présente sera exclusivement soumis à l'arbitrage de la Central District Court à Séoul en République de Corée.

2 - 2 La Procédure de Confirmations Directes des Tiers en relation avec l'AFTU :

Nous avons procédé, au cours de notre mission au lancement, conformément aux Normes Internationales (International Audit Standards), au lancement d'une Procédure de Conformations Directes des Tiers en relation avec l'AFTU. Les réponses auxdites Confirmations Directes sont en cours. Dans le cas où ces dernières se révéleraient significatives dans leur impact, mention en sera fait sur l'Opinion de l'Auditeur que nous avons émise.

**BDA Partners
Audit
Consultants**

Cabinet BDA Partners

CONFEDERATION AFRICAINE DE TAEKWONDO

Etats Financiers Période du 1^{er} Novembre 2022 au 30
Novembre 2023 :

Cabinet BDA Partners 5 Square des SORKHO, Immeuble BDA, B.P. 10 147 Niamey
République du Niger Tél. 90 32 22 02 Email : bda_niger@hotmail.com &
BDAPartnersNiger@gmail.com

10



Rapport Financier

Du 1^{er} Novembre 2022 au 30 Novembre 2023

Les Etats Financiers se présentent ainsi qu'il suit :

POURCENTAGE DES REALISATIONS EN 2023

RUBRIQUE :	Francs CFA	US Dollars	Pourcentage (%)
Charges de Fonctionnement	37 976 794	63 295	27%
Location Siège Social	7 800 000	13 000	6%
Equipements Bureau Siège Social	2 581 665	4 303	2%
Appuis aux Fédérations Nationales & Organisations	5 238 409	29 038	4%
Missions & Hébergement	41 867 721	69 780	30%
Billets d'Avions et Autres Frais de Transport	8 893 662	14 823	6%
Diners, Rencontres et Galas	7 518 635	12 531	5%
Prestations de Services	14 581 869	24 303	11%
Projets Exécutés	12 184 635	20 308	9%
TOTAL	138 643 390	251 380	100%

Etabli par le Comptable :

Vérifié et Contrôlé par :

Visa d'Autorisation du :

Le Trésorier Général

Président

Niamey le



EMPLOIS & RESSOURCES 1ER NOVEMBRE 2022 AU 30 NOVEMBRE 2023 :

EMPLOIS	Francs CFA	US Dollars	RESSOURCES	Francs CFA	US Dollars
Charges de Fonctionnement	37 976 794	63 295	Solde report 12/2022	39 812 121	66 354
Location Siège Social	7 800 000	13 000	Subventions Reçues 2023	128 369 532	213 949
Equipements Siège Social	2 581 665	4 303			
Appuis aux Fédérations	5 238 409	8 731			
Missions & Hébergement	41 867 721	69 780			
Billets d'Avions et Transport	8 893 662	14 823			
Diners, Rencontres et Galas	7 518 635	12 531			
Prestations de Services	14 581 869	24 303			
Projets Exécutés (1 A 4)	12 184 635	20 308			
Solde Disponible en Banque	29 538 263	49 230			
TOTAL GENERAL :	168 181 653	280 303	TOTAL GENERAL	168 181 653	280 303

Établi par le Comptable :



Le Comptable

Niamey Je

Vérifié et Contrôlé par :

Visa d'Autorisation du :



Le Trésorier Général

Président



Budget Plan for Project-execution

The Projects executed with the allocated amounts is as follows during the period of November 1st, 2022 to November 30th, 2023.

Subject	Amount (in US\$)
AFTU EDUCATION PROGRAM (SELECTION REFEREE FOR PARIS ZONE AFRICA)	US\$ 20,000
1- FLIGHT tickets SG, TG and TD	US\$ 5,000
2- Accommodation and Restauration SG, TG and TD	US\$ 3,000
3- Referee Training Camp JO Paris 2024 in Al jazeria	US\$ 12,000
AFRICA TAEKWONDO YOUTH DEVELOPMENT PROJECT	US\$ 20,000
1- Flight tickets youth training camp	US\$ 12 200
2- Experts accommodation and restauration	US\$ 6000
3- Experts gratifications	US\$ 1800
AFTU capacity building	US\$ 20,000
1- Grand Prix Challenge Dakar 2023	US\$ 10,000
2- Flight Tickets AFTU President	US\$ 3,000
3- Perdiems President, SG and TD	US\$ 5,000
4- Diner for officials	US\$ 2,000
Total	US\$ 60,000

Etabli par le comptable :

Le Comptable

Niamey le



Vérifié et contrôlé par :

le Trésorier Général



visa d'autorisation du :

le Président



2023 Basic fund

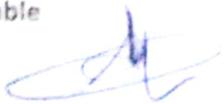
N°Ordre	Proposal Projet	Amount allocated by WT in USD dollars	Amount spent in USD dollars	Difference supported by AFTU
1	Manage the administration of AFTU	52 000	63 295	11 295
a	Staff salaries and expenses		51 117	
b	Office overheads		10 002	
c	Telecommunication costs		1 333	
d	Bank charges		842	
2	Support participation MNA	20 000	29 038	9 038
a	Support costs federations charges Egypt		6 264	
b	Support costs, internet and website maintenance Senegal		7 167	
c	Various support national federations Niger		15 608	
3	Support athletes training	12 000	14 823	2 823
a	Flight tickets and other costs associated with transporting athletes to various international events.		14 823	
4	Support organization of WT	20 000	24 303	4 303
a	Maintenance and repair costs		1 299	
b	Guarding and security		4 625	
c	Egypt bonuses and gratuities		2 546	
d	Staff allowances		15 833	

NB : it should be noted that the difference in each expenditure line is borne by AFTU

Etabli par le comptable :

Le Comptable

Niamey le



vérifié et contrôlé par :

le Trésorier Général



visa d'autorisation/du

le Président

